

Présentation du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 de la ville de Sarcelles

I - La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus éventuel constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

A - Les dépenses de fonctionnement

1 – Les intérêts de la dette (chapitre 66)

En 2015, le refinancement d'une partie de la dette structurée impacte fortement notre encours. En 2016, le recours à l'emprunt a été réduit pour se rapprocher de l'encours antérieur au refinancement. Nous avons donc remboursé plus que nous n'avons emprunté. Pour le BP 2017, le montant prévu tient compte du risque de taux pour les deux emprunts structurés restants, des aléas sur les taux d'intérêts et le Livret A et de la mobilisation éventuelle de nouveaux emprunts en cours d'exercice.

2 – Les frais de personnel (chapitre 012)

Pour 2016, la hausse est de 2,88%, soit 1,41 M€ de dépenses supplémentaires, conséquence de l'augmentation du point d'indice en juillet qui s'ajoute à l'effet GVT habituel. Le taux de réalisation est de 98,87%.

Pour 2017, nous prévoyons une hausse maximale de 4,14%, soit +2,086 M€ comprenant entre autres l'augmentation du point d'indice de juillet 2016 en année pleine à laquelle s'ajoutent celle de février 2017 et les quatre tours des élections présidentielles et législatives.

3 – Les charges à caractère général (chapitre 011)

En 2016, la hausse est de 0,99%, soit + 194 K€, avec une inflation à 0,2% en moyenne sur l'année 2016 (prévision).

Pour 2017, le budget prévoit une hausse de 12,64%, soit + 2,5 M€ avec une prévision d'inflation autour de 1. Cette hausse par rapport au CA 2016 s'explique par des dépenses exceptionnelles, comme les démolitions (environ 50 K€ réalisés en 2016 et 900 K€ prévus en 2017), les frais concernant la structure « Sarcelles et la République » (30 K€ en 2016 et 190 K€ en 2017), le fleurissement (+100 K€), la biennale de la gravure, les élections nationales etc...

4 – Les subventions et participations (chapitre 65)

En 2016, ce chapitre enregistre une baisse de 0,99% consécutive à une réduction de 46 K€ du contingent incendie versé au SDIS 95 et des subventions aux associations de 173 K€ (-6,22%). Concernant plus particulièrement cette dernière catégorie, il ne s'agit pas d'une réduction des prestations de la commune, puisque les subventions supprimées concernent l'association Ensemble dont l'activité a été municipalisée en 2016 et l'AASS Tennis du fait de l'annulation du championnat de tennis.

Les subventions aux écoles privées dépendent du nombre d'enfants de la commune scolarisés dans ces établissements. La hausse en 2016 est consécutive à la revalorisation des dotations.

La subvention à la Caisse des Ecoles est quasi inchangée depuis 2007, et celle versée au CCAS est inchangée depuis 2011. Elles sont inscrites pour le même montant en 2017.

5 – La répartition des dépenses de fonctionnement par fonction

La répartition fonctionnelle du budget est un indicateur de l'activité communale par secteur d'activité. Son principal défaut est de ne pas inclure la notion d'indirects (que l'on appellerait dans une entreprise « frais de siège » et/ou « frais discrétionnaires »).

Ces indirects (entre autres choses) sont comptabilisés dans la fonction 0 « services généraux des administrations publiques locales ». Mais cette fonction inclut également les services d'état civil, les cimetières, le centre technique municipal, la communication, l'aide aux associations etc.

Aussi, pour clarifier l'exposé, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont présentées ci-dessous par fonction, avec un secteur « administration » qui comprend toute la fonction 0 à l'exception de la sous-fonction 01 « non ventilable » (dette, impôts directs, DGF etc...).

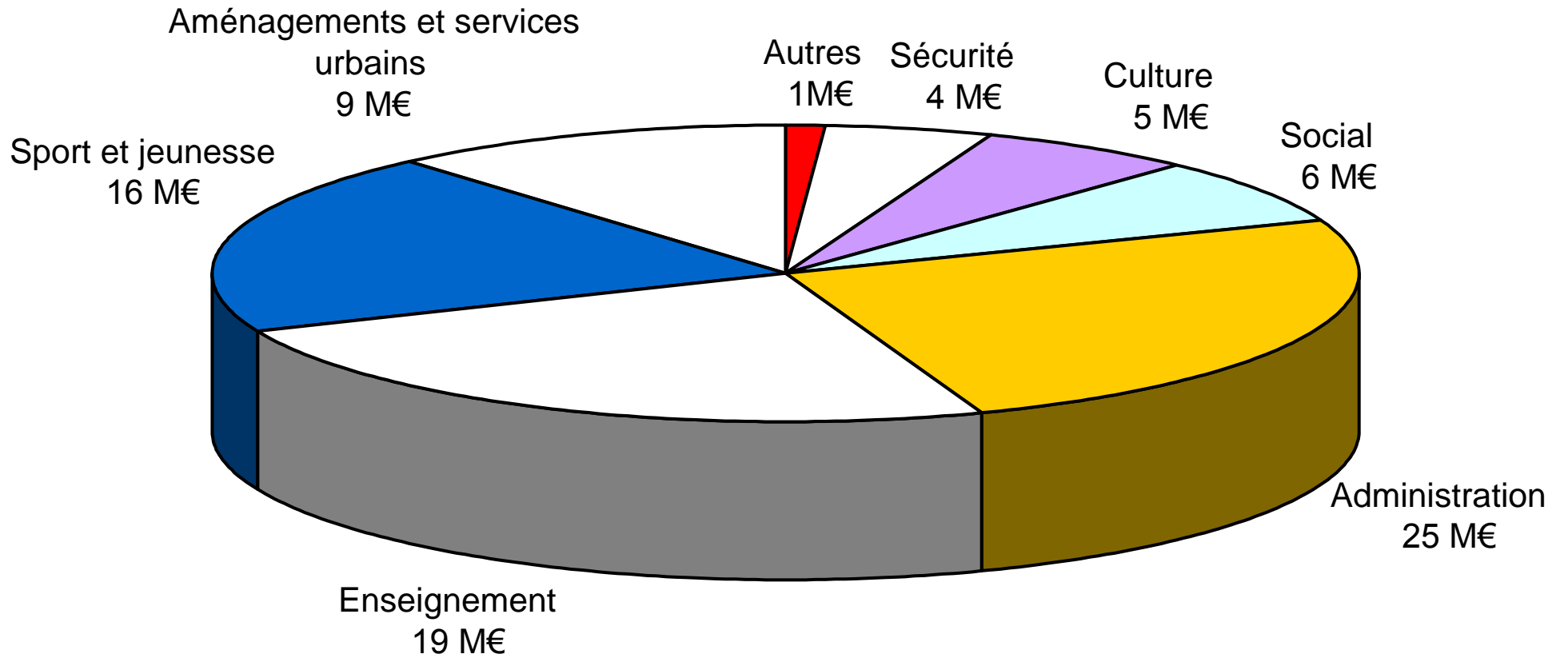
Il faut noter que certaines dépenses peuvent être ventilées par fonction lors de l'exécution budgétaire mais plus difficilement au budget prévisionnel. C'est le cas en particulier des fluides et d'autres dépenses d'entretien des équipements. C'est pourquoi la part « administration générale » est toujours plus importante au BP qu'au compte administratif.

Le tableau suivant détaille les dépenses et recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre et « non ventilables »), en euro et pour 2016 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Enseignement	19 296 569	1 419 876	- 17 876 693
Sport et jeunesse	16 180 581	2 754 887	- 13 425 694
Aménagements et services urbains	9 024 930	61 719	- 8 963 211
Sécurité et salubrité	3 704 587	165 067	- 3 539 520
Culture	4 895 872	530 200	- 4 365 672
Social	5 763 219	401 652	- 5 361 567
Administration	20 329 277	213 976	- 20 115 300
Autres	952 547	359 044	- 593 503

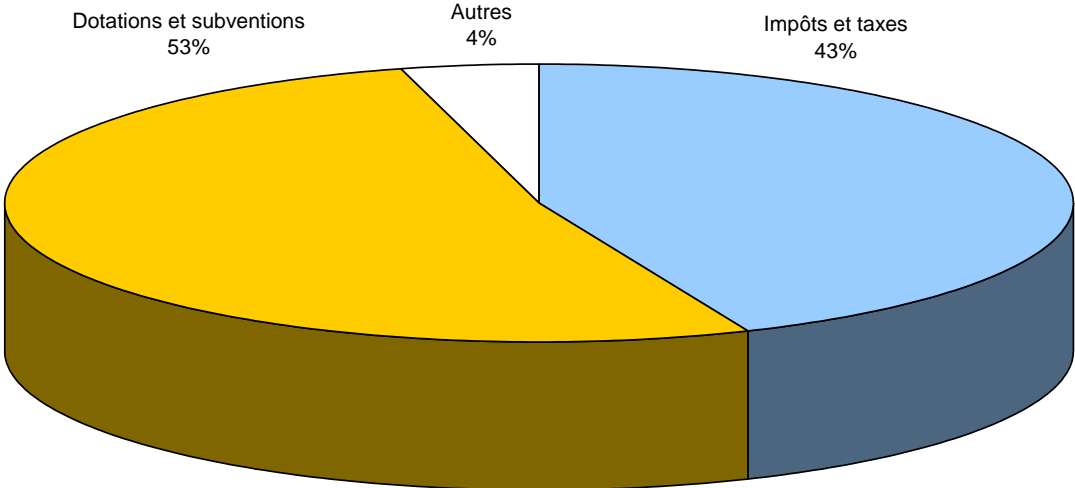
Le graphique de la page suivante illustre bien les différentes masses. A eux seuls, les trois plus importants secteurs (enseignement, sport et jeunesse, aménagements et services urbains) représentent 55,5% des dépenses.

2016



B – Les recettes de fonctionnement

CA 2016



1- Les revenus des services et domaines (chapitre 70)

Il s'agit essentiellement des recettes dites de « participations familiales », c'est-à-dire la participation demandée en contrepartie de prestations fournies par la commune, comme la cantine, les centres de loisirs, l'inscription au Conservatoire, etc.

Les recettes du chapitre 70 représentent moins de 2,5% de nos recettes de gestion en 2017 (soit beaucoup moins que la moyenne des communes). Autrement dit, les usagers sont peu mis à contribution pour financer les services. Ce n'est pas seulement une volonté de la commune, car la faiblesse de ces participations s'explique aussi par les revenus modestes de la population. D'autres financements sont donc exploités, en particulier les dotations.

En 2017, la part du chapitre 70 sur la totalité de nos recettes de fonctionnement est de 2,5%.

A noter que les tarifs, votés par le Conseil Municipal, ne sont pas indexés chaque année, ni sur le coût de la vie, ni sur le coût réel du service. La tarification de la plupart des services proposés par la ville repose sur le quotient familial. Les grilles tarifaires sont définies en fonction des tranches de quotient familial.

2 – Impôts et taxes (chapitre 73)

Il s'agit des recettes assimilées à des impôts ou taxes. La plus grande partie est constituée par les impôts directs locaux : taxe d'habitation et taxes foncières. La fiscalité professionnelle est, rappelons-le, perçue par la Communauté d'Agglomération.

a – La fiscalité directe (impôts locaux)

Les impôts directs locaux représentent 24,03% des recettes de gestion en 2016.

Depuis la baisse décidée en 1999, les taux sont restés inchangés. Il est proposé au Conseil Municipal de les maintenir. Une augmentation des taux serait de nature à pénaliser les ménages à revenus moyens, et n'apporterait que très peu de recettes à la commune : une augmentation d'un point d'impôt représentait une recette supplémentaire de 222 K€ en 2017 (calcul réalisé à partir des bases définitives 2016, faute de notification des bases 2017). Il faudrait donc une hausse importante des taux pour que le « bénéfice » soit significatif. Pour mémoire, les taux sont : 17,32% pour la taxe d'habitation, 18,80% pour le foncier bâti et 41,51% pour le foncier non bâti.

Il faut rappeler que la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération a entraîné le lissage des taux et de la TEOM globalement favorable aux contribuables sarcellois.

b – L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération

Pour 2016, la compensation a augmenté de 2,59 M€ grâce à la redistribution du surplus de fiscalité amené par la nouvelle intercommunalité. C'est le premier effet concret de la fusion.

c – Les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le FNGIR est créé afin d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme de la TP. Il est à noter que ce fonds est considéré

comme une ressource fiscale. Le FNGIR est l'abondement d'un fonds par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales après réforme au profit des collectivités qui en ont moins. Son enveloppe est de 241,85 M€ depuis 2014, elle est reconduite pour 2017.

d – Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Le FSRIF est créé en 1991 pour améliorer les conditions de vie dans les communes d'Ile-de-France supportant des charges particulières et qui n'ont pas de ressources fiscales suffisantes. Il doit donc assurer une redistribution d'une partie des recettes fiscales considérables de cette région au profit des communes les plus défavorisées. Concrètement, il s'agit d'un prélèvement direct sur les recettes fiscales des communes et EPCI à fiscalité propre les plus riches.

Pour le BP 2017, le montant proposé résulte d'une simulation prudente, en fonction de l'augmentation de 20 M€ de l'enveloppe à répartir (de 290 M€ en 2016 à 310 M€ en 2017).

e – Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ce fonds de péréquation horizontale a été mis en place en 2012. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Comme en 2016, l'enveloppe du FPIC est de 1 milliard d'euros en 2017.

Par prudence, l'inscription budgétaire au BP 2017 reste sensiblement la même qu'au CA 2016. Le montant définitif sera pris en compte lors d'une prochaine décision modificative.

f – Les droits de mutation

Les taxes de publicité foncière ou droits de mutation sont un impôt qui frappe toutes (ou presque) les cessions de biens immobiliers.

L'Etat, le Département et la commune perçoivent chacun une taxe. La plus grosse part est celle du Département.

Cette recette est très variable, puisqu'elle dépend directement du volume des cessions de biens. Pour 2017, nous prévoyons 550 K€ de recettes par prudence au vu du réalisé 2016 qui est de 694 K€ et donc en baisse par rapport à 2015 (874 K€).

g – La taxe sur la consommation finale d'électricité

Elle est calculée à partir des quantités d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA.

Le bénéficiaire de la taxe communale est la commune ou selon le cas l'EPCI ou le Département qui lui est substitué au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Pour le moment, cette taxe est toujours versée à la commune. Elle représente plus de 0,7 M€ par an.

h – La taxe sur les pylônes électriques

Il s'agit d'une taxe forfaitaire qui s'applique par pylône électrique et donc le montant varie selon la puissance transportée. Il ne s'agit pas d'une grosse somme (90 K€) mais elle compense un peu les désagréments visuels et l'encombrement au sol sur nos terrains.

3 – Les dotations et participations (chapitre 74)

a – Les compensations fiscales

En 2016, la baisse a été particulièrement importante. La compensation pour la taxe d'habitation a ainsi baissé de 14,18% et celle de la taxe sur le foncier bâti au titre des revenus modestes de 21,69%.

Les compensations sur la taxe professionnelle / CFE ont diminué, comme chaque année depuis longtemps (-15,19% en 2016). Par ailleurs, les deux compensations de TP (abattement sur les salaires et abattement de 16%) ont été remplacées en 2011 par une dotation, dite « dotation unique spécifique ».

Pour 2017, les compensations suivent l'évolution des bases.

b – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – Part forfaitaire

Celle-ci représente de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. La réforme de la DGF est prévue pour cette année avec une application en 2018. Cette réforme se fera par un texte spécifique.

La contribution 2017 au titre du redressement des finances publiques pour les communes et les EPCI est réduite de moitié par rapport à 2016. Les modalités de calcul des baisses individuelles sont inchangées.

Notre DGF a baissé de -11,70% en 2015 et de -12,99% en 2016. Nous prévoyons environ -7,48% en 2017.

La baisse de la DGF est bien sûr largement compensée par l'augmentation de la DSU.

c – La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Le nombre de communes de plus de 10 000 habitants ayant bénéficié de la DSU en 2016 est de 751 contre 742 en 2015.

La DSU est réformé en 2017, l'objectif étant de saupoudrer la dotation, afin que toutes les communes éligibles puissent en bénéficier.

Sarcelles reste parmi les premières communes bénéficiaires de la DSU.

Il faut également rappeler que la DSU n'est qu'une part de la DGF. C'est donc un prélèvement sur le « pot commun » en faveur des territoires les plus pauvres, et non une contribution de l'Etat en plus.

En 2016, la DSU a augmenté de + 2,20 M€ par rapport à 2015.

Pour 2017, nous prévoyons une augmentation plus importante qu'en 2016 avec +9,99%, soit +2,65 M€.

d – Les subventions et autres dotations

En 2016, les recettes des emplois aidés sont en baisse du fait de la fin du dispositif des emplois jeunes (-117 K€ par rapport à 2015). L'impact est le même sur le BP 2017 (-125 K€, soit une baisse de 242 K€ sur deux ans). Seules subsistent les recettes des emplois d'avenir.

Les recettes de la Région au titre de la politique de la ville sont prévues en baisse (95 K€ contre 199 K€ en 2016).

Le CA 2016 enregistre un rattrapage des participations CAF que l'on ne retrouve donc pas au BP 2017.

Les recettes ANRU (Etat et CDC) sont en baisse : la convention arrive à son terme.

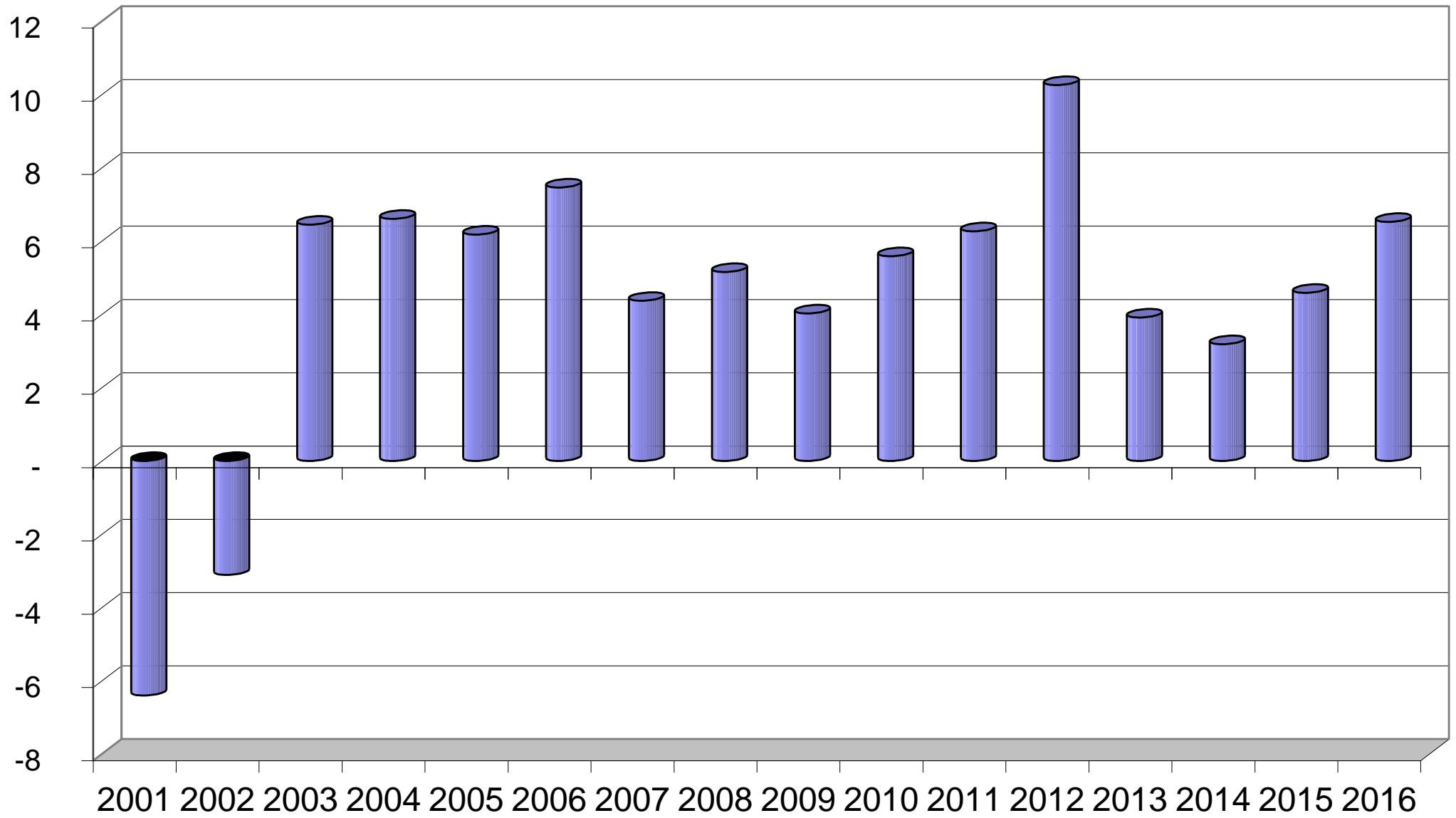
C – Le résultat de fonctionnement

En 2016 apparait la dotation du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque. Elle est versée à Sarcelles à hauteur de 562 K€ par an.

Hors fonds de soutien, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 6,35% entre 2015 et 2016, contre 6,97% avec le fonds de soutien. Au BP 2017 nous constatons une baisse des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de -2,63% sans fonds de soutien, et de -2,61% avec.

Le graphique de la page suivante illustre l'évolution de ce solde cumulé depuis 2001.

Evolution du solde cumulé (en M€)



Les ratios liés à l'épargne sont un autre indicateur de la situation de la commune. Ceux-ci ne tiennent compte que du résultat de l'exercice et non du résultat cumulé.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Recettes R F	84 265 504	87 760 390	91 041 999	97 386 144	94 841 635
Dépenses R F	78 464 747	81 628 122	82 631 210	85 216 240	91 360 918
Epargne brute	5 800 757	6 132 268	8 410 789	12 169 904	3 480 717
% épargne /recettes	6,88%	6,99%	9,24%	12,50%	3,67%
Remb. Capital	7 374 637	7 518 457	8 270 883	9 412 672	9 400 000
Epargne nette	- 1 573 880	- 1 386 189	139 906	2 757 232	-5 919 283
% Epargne nette/recettes	-1,87%	-1,58%	0,15%	2,83%	-6,24%

Pour 2015, nous neutralisons les indemnités de remboursement anticipé et les indemnités de réaménagement d'un emprunt en 1999 pour cause de refinancement de dette structurée.

Le tableau ci-dessus (en euro) calcule tout d'abord l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement), et rapporte ce chiffre aux recettes. En ôtant le remboursement en capital de l'épargne brute, on obtient l'épargne nette. Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, on obtient un nouveau ratio : plus il est élevé, plus la commune peut financer d'investissements. Bien entendu, le niveau d'épargne nette est directement lié au niveau d'endettement. Plus le remboursement en capital de la dette est important, plus l'épargne nette s'en ressent.

Pour 2017, il s'agit de prévision d'épargne. En effet, au compte administratif, les dépenses sont inférieures aux prévisions et certaines recettes s'ajoutent, comme les cessions foncières qui, au BP, sont comptabilisées en recettes réelles d'investissement.

II – La section d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (autofinancement¹, Fonds de Compensation de la TVA, Taxe d'Aménagement, cessions), par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

¹ Au budget primitif, il existe un compte « virement à la section d'investissement » ou « virement de la section de fonctionnement » (comptes 021 et 023). Cette dépense de fonctionnement (total des recettes réelles et d'ordre moins total des dépenses réelles et d'ordre) et cette recette d'investissement (strictement égale à la dépense de fonctionnement) ne sont pas réalisées, car elles ne servent qu'à présenter les deux sections en équilibre. De ce fait, si toutes les dépenses et recettes prévues en fonctionnement sont réalisées, cette section sera en excédent au compte administratif. La recette « virement de la section d'investissement » n'étant pas réalisée, cela génère en principe un déficit d'investissement au compte administratif. Ce « besoin de financement de la section d'investissement » au compte administratif est sensé être couvert au budget suivant par tout ou partie de l'excédent de fonctionnement.

L'autofinancement n'est donc qu'un artifice de présentation, et ce uniquement pour le budget primitif.

A – Les dépenses d’investissement

1 – Les dépenses d’équipement 2016 et 2017

Le tableau et le graphique suivants illustrent la répartition des dépenses d’investissement :

Réalisées en 2016 (factures acquittées),

Engagées en 2016 et reportées sur 2017 (commandes juridiquement engagées mais factures non acquittées),

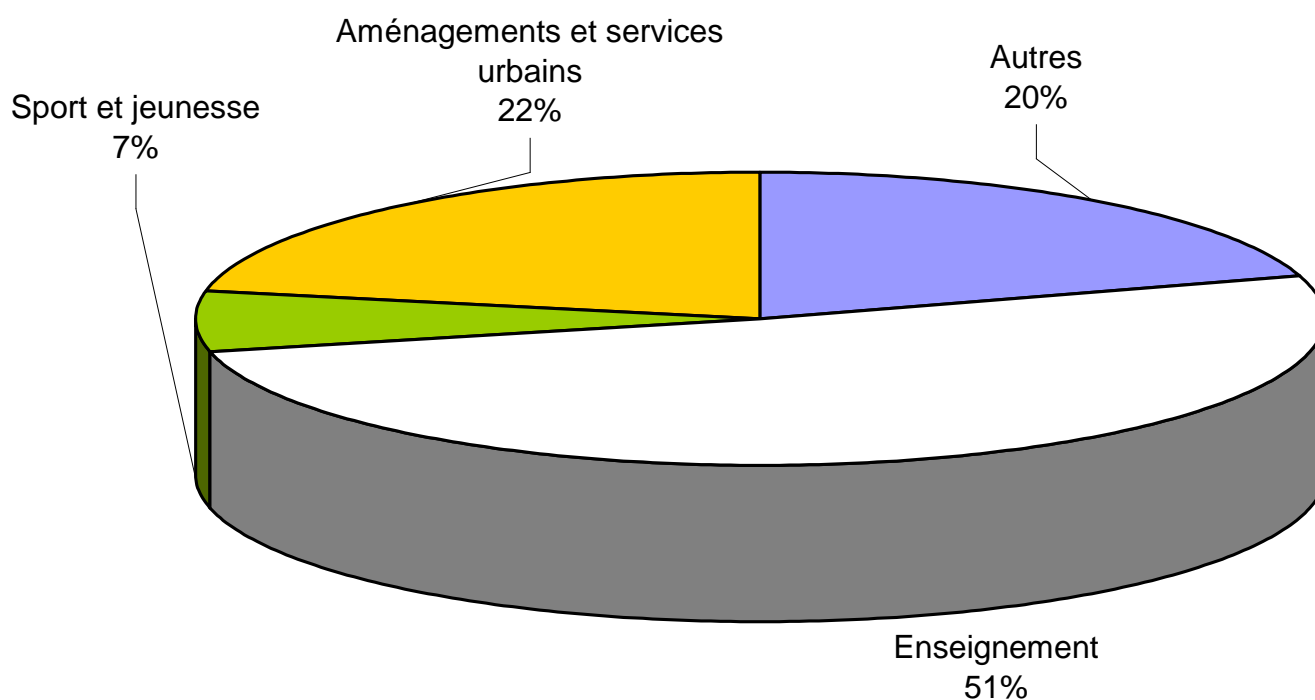
Le total réalisé + engagé en 2016,

Le montant des dépenses proposées au budget primitif 2017.

	2016	Reports 2016-2017	2016+reports	Budget 2017
Autres	3 165 783	1 397 762	4 563 545	3 827 454
Enseignement	7 136 219	4 417 753	11 553 972	3 300 300
Sport et jeunesse	831 867	672 060	1 503 927	3 499 601
Aménagements et services urbains	3 307 652	1 623 675	4 931 327	6 141 216
TOTAL	14 441 521	8 111 250	22 552 771	16 768 571

Comme on peut le voir, les dépenses prévues en 2017 sont nettement supérieures au niveau d’investissement 2016, notamment dans les secteurs « sport et jeunesse » et « aménagements urbains ». En outre, les reports 2016 sont importants et entreront au compte administratif 2017 dans le résultat d’investissement.

Les dépenses facturées ou engagées en 2016 se répartissent ainsi (CA 2016 + reports) :



En 2016 (hors reports de crédits sur 2017), les principales dépenses de la fonction « Enseignement » concernent :

- La reconstruction de l'école Anatole France (4,195 M€),
- L'isolation acoustique de l'école J. Macé (950 K€),
- Le réfectoire de l'école Lelong (350 K€),
- La poursuite de l'informatisation des écoles (237 K€),
- La cour du groupe scolaire Dunant (177 K€),
- Les travaux de gros entretien de l'école Lelong (148 K€),
- Le ravalement de l'école Bois Joli (117 K€),
- Les travaux de gros entretien sur l'école Bel Air (112 K€)
- La verrière de l'école élémentaire Val Fleuri (83 K€),
- Les travaux de gros entretien de l'école Dunant (69 K€),
- Les travaux de gros entretien de l'école Jaurès (63 K€),
- L'étanchéité de la toiture de l'école Dunant (60 K€).
- Du mobilier scolaire ou de réfectoires (200 K€),

Par ailleurs, toutes les écoles ont bénéficié de quelques travaux d'entretien.

Dans le secteur sportif, il n'y a pas eu de grosses opérations en 2016, mais on notera cependant divers travaux sur les équipements tels que sur le ravalement du gymnase Kergomard pour 89 K€ et des travaux de plomberie pour le gymnase St Exupéry, les locaux associatifs (natation, karaté, vestiaires football, tennis avec la création de sanitaires, athlétisme), etc.

Concernant la culture, on notera en particulier les achats d'instruments et matériels pour le Conservatoire (notamment le comptoir d'accueil et les chaises pour l'orchestre), l'achat de 67 K€ d'œuvres d'art et des travaux d'entretien sur le portail de l'école d'art, ainsi que l'achat de matériels pour les salles de spectacles (55 K€).

On retiendra également, dans les dépenses dites d'administration générale, le commencement de l'aménagement de la plateforme des Sablons (290 K€) et les travaux de réfection du hall et de l'entrée de l'Hôtel de Ville pour 156 K€.

En matière de réseaux urbains, on retiendra que nous avons réalisé :

- L'aménagement de l'Esplanade Palissy (712 K€),
- La fin de l'installation de vidéoprotection (526 K€),
- Le parvis et le chemin d'accès de l'Hôtel de Ville (492 K€),
- L'avenue du Château (467 K€ de voirie et 24 K€ d'éclairage public),
- La voirie de la rue des Verdiers (174 K€),
- La création du jardin de la Chaldée (106 K€),
- Les travaux sur le réseau d'assainissement eaux pluviales pour 57 K€,
- L'éclairage public du groupe scolaire Chantepie (44 K€),
- La reprise de la maçonnerie des berges des prés sous la ville (42 K€),
- L'éclairage public du parvis de l'Eglise St Pierre St Paul (39 K€),
- Le début des abords de l'école A. France (38 K€),
- L'aménagement en zone piétonne d'une partie du bld Salvador Allende (35 K€),
- L'achat de divers matériels pour les espaces verts pour un montant de 141 K€ (dont 55 K€ pour un camion plateau benne et 29 K€ pour une tondeuse autoportée),
- L'achat de matériels de propreté urbaine (210 K€).

Concernant les biens immobiliers, nous avons acquis les propriétés suivantes :

- Deux logements 19 rue du Chaussy : 205 K€ ;
- Les anciens locaux de la supérette du centre commercial Chantepie : 187 K€ ;
- Un logement préempté 4 rue du Chaussy : 230 K€ ;
- Un logement 17 rue Monfleury : 70 K€.

Concernant l'exercice 2017, outre les dépenses habituelles de gros entretien et renouvellement du patrimoine, on notera en particulier les opérations suivantes :

- La fin des travaux et le mobilier de l'école A. France (340 K€ pour les travaux et 200 K€ pour le mobilier), ainsi que ses abords (510 K€) ;
- La dernière tranche de travaux d'insonorisation de l'école Jean Macé (1,67 M€) ;
- La réhabilitation et l'extension du centre social des Sablons (2,16 M€),
- La voie nouvelle Ouest Pierrefitte / Sarcelles (645 K€),
- La poursuite des études urbaines dans le cadre du NPNRU les Lochères et Rosiers Chantepie (185 K€),
- L'étude de programmation des équipements publics dans le cadre du NPNRU (189 K€),
- L'étude de programmation du groupe scolaire Curie (50 K€),
- L'extension de la maison de quartier Watteau (700 K€ dont le parking), le mobilier et le matériel (50 K€),
- La rue du Temple (90 K€),
- La rue Beauséjour (260 K€),
- La rue Victor Hugo (495 K€),
- La rue Eugénie (132 K€),
- L'avenue de la Cascade (336 K€),
- La mise aux normes PMR de 6 arrêts de bus (100 K€),
- La rue des Chardonnerettes (695 K€),
- La rue Carnot (95 K€),
- Le boulevard du Docteur Galvani (75 K€),
- Le boulevard du Général de Gaulle (150 K€),
- L'aménagement de ronds points (200 K€),
- La toiture de l'Hôtel de Ville (90 K€),
- Le Parvis St Thomas (580 K€),
- Le 1^{er} tronçon du mail Joliot Curie (130 K€),
- La réhabilitation des cours des écoles Jaurès et Pasteur (225 K€).

2 – Les remboursements en capital de la dette

En 2016, nous avons remboursé 9,4 M€ et emprunté 3 M€. Nous avons donc rattrapé une partie de la hausse de l'encours accumulée en 2014 et 2015, grâce à des recettes de fonctionnement élevées et des dépenses d'investissement inférieures à la prévision.

La prévision de remboursement de capital pour 2017 est équivalente à ce qui a été réalisé en 2016. En outre, une somme de 2 M€ est prévue en cas d'opportunité de refinancement, somme que l'on retrouve également en recette.

B – Les recettes d’investissement

1 – Les subventions

Le tableau suivant donne une idée de la part des investissements financés par des subventions entre 2013 et 2017. Il s’agit des subventions effectivement perçues pendant l’exercice, sans les reports (sauf BP). De même, pour le chiffre des dépenses d’équipement, qui ne comprend que les factures acquittées, sans les reports (sauf BP) :

€	2013	2014	2015	2016	BP2017 avec reports
Subventions	9 365 469	11 525 780	8 611 541	5 158 475	6 022 289
Total Dépenses équip.	25 524 585	19 309 010	16 373 280	14 441 521	24 879 821
Part financée par subv.	36,69%	59,69%	52,60%	35,72%	24,21%

Sans l’aide des grands dispositifs de la politique de la ville qu’ont été ou sont le GPV et l’ANRU, une commune sans autofinancement comme la nôtre serait dans l’incapacité de réaliser les investissements nécessaires au renouvellement, et encore moins au développement de notre patrimoine, en particulier scolaire.

Il faut donc rappeler quelle importance revêt l’engagement des élus locaux, non seulement pour la péréquation horizontale et verticale en matière de dotations de fonctionnement, mais aussi en ce qui concerne ces grands programmes d’investissement.

Comme chaque année, les subventions notifiées en cours d’année feront l’objet d’une inscription budgétaire lors d’une décision modificative. Toutes les opérations mais aussi les recettes prévues en 2017 ne sont donc pas présentes dans ce budget primitif. D’autres le sont mais pourront être retardées en cas de retard dans la notification des financements.

2 – Les ressources propres d’investissement

a – Le FCTVA

Le FCTVA n’est pas un remboursement de la TVA payée par la commune pour ses investissements, mais bel et bien une dotation de l’Etat. Chaque année, l’assiette de calcul peut changer.

A compter de 2016, la loi de finances comporte une disposition prévoyant d’étendre le bénéfice du FCTVA aux dépenses d’entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition aura un impact à partir de cette année, mais il sera très limité car nous avons peu de dépenses d’entretien. Le montant prévu au BP correspond à nos dépenses 2016, qui étaient relativement peu élevées.

b – La taxe d’aménagement

La TLE (taxe locale d’équipement, qui disparaît) et la taxe d’aménagement (qui la remplace) sont des recettes liées à la délivrance des permis de construire. Ce ne sont pas des recettes affectées (elles sont librement utilisables dans la section). Leur justification est de faire

participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs rendues nécessaires par les implantations immobilières.

c – Les cessions

Pour 2017, le BP prévoit 5,12 M€ de cessions foncières, dont une bonne part déjà réalisées (pour 1,6 M€), les autres faisant l'objet d'une promesse de vente (Forum des Cholettes, programme immobilier Chaussy au Village, terrain Malesherbes, terrain du quartier Mozart).

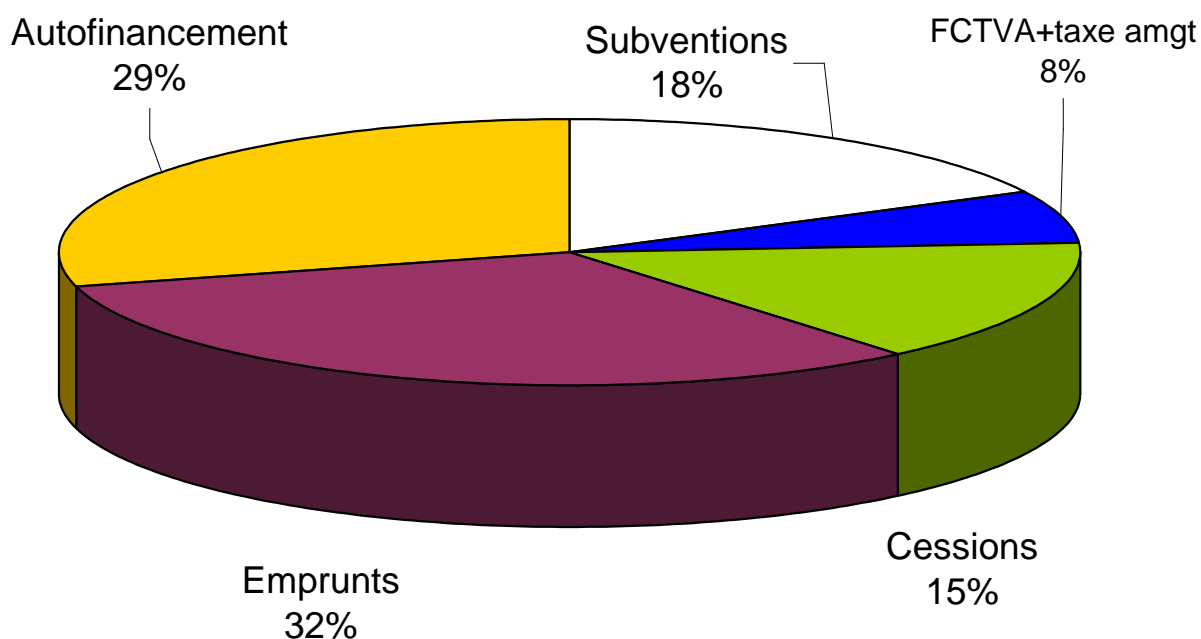
d – Les nouveaux emprunts

En 2016, nous avons consolidé un emprunt de 3 M€ qui arrivait à son terme de phase de mobilisation. Sachant que nous avons remboursé 9,41 M€ de capital, la ville s'est donc sensiblement désendettée.

Pour 2017, le budget primitif prévoit 13,05 M€ d'emprunt dont 2 M€ provisionnés afin d'être en mesure de profiter d'une opportunité de refinancement (on retrouve le même montant en dépense). Le montant d'emprunt nouveau est donc de 11,05 M€, dont 1,86 M€ provisoirement inscrits dans l'attente de la notification des subventions d'équipement telles la DPV, mais aussi la signature de promesses de vente, en cours de négociation. Ainsi, d'autres recettes viendront minorer lors de décisions modificatives le montant d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

Le fort accroissement noté au 1^{er} janvier 2016 est consécutif à l'opération de refinancement d'une partie de notre dette structurée en 2015. Grâce aux recettes de fonctionnement en hausse et à nos dépenses d'investissement moindres que prévu au BP, l'encours au 1^{er} janvier 2017 est donc fortement réduit.

A titre indicatif, les dépenses du budget primitif 2017, y compris les reports 2016 sur 2017, sont financées de la manière suivante :



C – Le résultat d'investissement

Le résultat de l'exercice 2016 se présente ainsi (recettes et dépenses totales, y compris mouvements d'ordre, hors résultat antérieur) :

€	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016 (hors 001)	24 833 527	22 075 431	- 2 758 095

Les recettes sont inférieures aux dépenses, ce qui entraîne un déficit de 2,76 M€. Il faut intégrer l'excédent antérieur :

€	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	24 833 527	22 075 431	- 2 758 095
Excédent 2015		2 420 259	2 420 259
Résultats cumulés	24 833 527	24 495 691	- 337 836

Le résultat cumulé est négatif et s'élève à – 337 K€ contre un résultat positif de 2,42 M€ en 2015. Afin d'obtenir le résultat net définitif, il convient d'y intégrer les reports de dépenses et de recettes :

€	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	24 833 527	22 075 431	- 2 758 095
Excédent 2015		2 420 259	2 420 259
Résultats cumulés	24 833 527	24 495 691	- 337 836
Reports 2016-2017	8 196 250	2 502 952	- 5 693 298
Total	33 029 777	26 998 643	- 6 031 134

A titre de comparaison, voici le même tableau pour l'année précédente :

€	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2015	41 841 729	47 745 032	5 903 303
Déficit 2014	3 483 044		- 3 483 044
Résultats cumulés	45 324 773	47 745 032	2 420 259 €
Reports 2015-2016	7 805 401	1 588 725	- 6 216 676
Total	53 130 173	49 333 757	- 3 796 416

On remarque que les dépenses et recettes ont fortement diminué : c'est l'effet du refinancement de la dette structurée, qui a exceptionnellement gonflé les dépenses et recettes des deux sections en 2015.

Les reports de dépenses comme de recettes sont assez proches de ceux de 2015. C'est bien sûr l'effet, pour les dépenses comme pour les recettes, de la fin du programme ANRU.

Ce résultat est celui d'un compte administratif « ordinaire » d'une commune, c'est-à-dire avec une section d'investissement en déficit et une section de fonctionnement en excédent, générant donc de l'autofinancement et couvrant le déficit d'investissement :

➤ Excédent de fonctionnement cumulé :	6 528 367
➤ Excédent d'investissement cumulé :	- 337 836
➤ Solde des reports :	- 5 693 298
➤ Solde d'investissement net cumulé	- 6 031 134
➤ Solde du compte administratif :	497 233

Le compte administratif 2016 est donc excédentaire de 497 232,58 € contre 794 246,25 € l'an passé.

L'essentiel de l'excédent de fonctionnement est affecté à l'investissement, soit 6 031 133,92 € (le montant exact du solde d'investissement net cumulé), le solde étant affecté à la section de fonctionnement.

Le compte de gestion de la Trésorière pour 2016 ainsi que le budget primitif pour 2017 font apparaître une reprise exceptionnelle de résultats antérieurs, qui ne sont pas issus des résultats du budget principal de la ville. Il s'agit de la reprise d'une quote-part du déficit de fonctionnement du SIGAS, pour un montant de 8 668,93 €, et de l'excédent d'investissement, pour un montant de 11 306,54 €. Ils apparaissent au BP respectivement aux comptes 002 et 001.

Le SIGAS est un syndicat intercommunal qui a fait l'objet d'une liquidation par l'Etat (cf. délibération correspondante).